

#1500
AVRIL 2025
snalc.fr

snalc

1905-2025

DE SOLIDES
CONVICTIONS
DE BELLES
VICTOIRES



120 ANS
D'INDÉPENDANCE

LE CONGRÈS NATIONAL DU **SNALC**

se déroulera à
la **Maison des Associations** de **Beaune**

du **12 au 16 mai 2025.**

Il est **ouvert à tous les adhérents à jour
de leur cotisation 2024-2025** à l'ouverture du congrès,
qui bénéficieront d'une autorisation d'absence de droit si nécessaire.

INFORMATION ET INSCRIPTION OBLIGATOIRE SUR
snalc.fr/congres-national-beaune-mai-2025

SOMMAIRE | QU #1500

- 4 |** 1905-2025 : Le SNALC a 120 ans, de solides convictions et de belles victoires
- 12 |** Décret de 2014 et « missions liées » : savoir repérer les arnaques
- 12 |** Professeurs : vers un nouveau référentiel de compétences ?
- 13 |** Programme de langues vivantes : le SNALC obtient des résultats
- 13 |** Éducation à l'image : relever les défis du numérique pour la jeunesse
- 14 |** Pourquoi le mot « formation » nous donne des boutons...
- 14 |** Ne l'oubliez pas
- 15 |** AED et AESH : Pas de sortie de la précarité sans volonté politique !
- 15 |** L'épargne retraite
- 16 |** Couverture santé des personnels : marché attribué !
- 16 |** P. EPS : une catégorie sédentaire, sérieusement ?
- 17 |** Conseil de discipline : le SNALC vote pour protéger les personnels et les élèves
- 17 |** Stress en classe, comment faire face ?

snalc

4, RUE DE TRÉVISE
75421 PARIS CEDEX 09

Nous écrire (académies, mensualisés, changements, codes, reçus fiscaux...) :
snalc.fr, bouton « CONTACT »

Directeur de la publication
et responsable publicité :
Jean-Rémi GIRARD

Rédacteur en chef :
Marie-Hélène PIQUEMAL
quinzaine@snalc.fr

Crédit photo couverture :
©iStockphoto – Mihaela Rosu

Mis en page et imprimé en France par
l'imprimerie **Compédit Beauregard** s.a.
(61), labellisée Imprim'Vert,
certifiée PEFC

Dépôt légal 2^e trimestre 2025
CP 1025 S 05585 – ISSN 0395 – 6725
Mensuel 14 € – Abonnement 1 an 125 €.

INFO À LA UNE

L'ANTIDOTE VITE !!!



Dessin de E. Meunier

Le président national,
Jean-Rémi GIRARD



120 ANS D'INDÉPENDANCE

Je suis très heureux et très touché d'être président du SNALC alors que nous fêtons les 120 ans de notre organisation et le 1 500^e numéro de notre revue syndicale.

Le SNALC est une aventure unique. Dans un paysage syndical français marqué par une histoire très spécifique et organisé autour de grandes centrales, le SNALC joue la carte de l'indépendance, garantie par l'article 1^{er} de ses statuts. Il ne vit que de vos cotisations. Il est professionnel sans être purement corporatiste. Son unique objet est la défense des conditions matérielles et morales des collègues. C'est sa boussole et sa seule raison d'être.

Le SNALC n'a que faire des on-dit. Il sait que sa position originale – en France, car dans d'autres pays européens, notre conception syndicale est la norme – peut déranger. Il a toujours défendu les humanités, donc il connaît l'air de la calomnie. Il y répond par des actes et des faits. Représentatif, il se prononce dans les instances ministérielles en fonction des textes, et non de la couleur politique des personnes qui les portent. C'est ce qui fait de lui le poil à gratter du ministère, qui ne sait jamais sur quel pied danser. Les politiques n'ont pas de moyens de pression sur lui et leurs grilles de lecture idéologiques tombent presque toujours à côté. Ajoutez à cela que le SNALC intervient très régulièrement dans les grands médias nationaux, qu'il a une capacité de réaction exceptionnelle et qu'il sait expliquer les choses aux citoyens et convaincre : vous comprenez alors sa progression régulière en termes d'adhérents et de voix.

Mais le SNALC n'oublie jamais que l'essentiel pour un syndicat, c'est l'accom-

pagnement humain. Nos équipes nationales comme locales travaillent à votre service, proposent une aide individuelle, un contact direct. Comme nous n'avons peur de personne, nous sommes à même de vous défendre partout.

Je souhaite donc à notre, à votre syndicat encore 120 années de défense des personnels, du système éducatif et de la qualité de l'enseignement. Nous savons dans quel état est l'École aujourd'hui, ballottée de réforme en réforme, de lubie en lubie. On nous demande de résoudre l'ensemble des problèmes de la société dans un cadre budgétaire de sous-investissement. On fait de vous les responsables de tout alors qu'on vous traite de plus en plus comme des exécutants. On vous précarise, on vous fait travailler plus longtemps dans des conditions sans cesse plus dégradées, on vous en demande plus en vous payant moins.

Sans le soutien du SNALC, sans ses combats permanents, nombre d'entre vous auraient déjà tout abandonné, selon les témoignages que nous avons reçus.

Le SNALC continuera d'être à vos côtés pour enrayer la crise de notre système éducatif, mais aussi pour veiller à votre bien-être et à votre santé pendant cette crise. Nous n'avons pas changé d'avis : l'École est une institution indispensable à notre république, et ses personnels sont méritants. Le SNALC était là en 1905 pour le dire. En 2025, il y a plus que jamais besoin du SNALC pour le rappeler à tous.



1905-2025 : LE SNALC A 120 ANS, DE SOLIDES CONVICTIIONS ET DE BELLES VICTOIRES

Le SNALC célèbre ses 120 ans. Un siècle et deux décennies de persévérance, de détermination et de fidélité au service des personnels de l'École de la République. Avec cet anniversaire, nous fêtons aussi celui de notre revue dans sa version actuelle, le 1 500^e numéro de la *Quinzaine Universitaire*.

Dès le n° 1 d'octobre 1905 du *Bulletin officiel* de la Fédération nationale des professeurs de lycée, devenue le SNALC en 1949, et tout au long des pages de son histoire, le SNALC a surmonté de nombreux défis avec une résilience qui force le respect. Comme le montrent les exemples qui suivent, il se distingue par sa capacité à traverser les époques sans jamais dévier de sa mission : lutter avec ferveur pour défendre l'École républicaine, ses valeurs et missions fondamentales – dont la transmission des connaissances, dans le respect de l'autorité – et, bien entendu, les intérêts des personnels qui la servent.

Cette loyauté et cet engagement sont également incarnés par nos adhérents

fidèles, qui célèbrent cet anniversaire par leurs témoignages. Ils attestent du dévouement du SNALC, de la pertinence de ses combats pour leurs salaires, leurs conditions de travail, leurs disciplines et la reconnaissance de leur mérite. En outre, ils apprécient le rôle constructif du SNALC, qui offre des solutions ambitieuses pour améliorer le système éducatif. Dans un monde en tension, où les partis s'opposent et les influences s'entrechoquent, le SNALC se distingue par une indépendance politique et financière, unique parmi les syndicats représentatifs, qui offre à ses adhérents la liberté et la pluralité des opinions. Chez nous, point de discours partisan ; le SNALC n'a de comptes à rendre qu'à ceux qu'il représente.

Depuis 120 ans, le SNALC a prouvé que la neutralité politique et l'ouverture d'esprit sont des valeurs essentielles pour un syndicat. D'Albert Fedel en 1905 à Jean-Rémi Girard aujourd'hui, nombreuses sont les figures qui ont façonné le SNALC, lui ont permis de résister et d'être aujourd'hui ce qu'il est, celui que vous avez choisi, celui à qui vous donnerez votre voix, nous l'espérons, aux élections professionnelles de décembre 2026.

Avec un nombre croissant d'adhérents à ses côtés, le SNALC, chaque jour plus fort, sera constant dans sa mission : porter haut et fort la voix de ceux qui s'engagent pour l'avenir de nos générations futures. Ensemble, nous lui souhaitons un joyeux anniversaire !

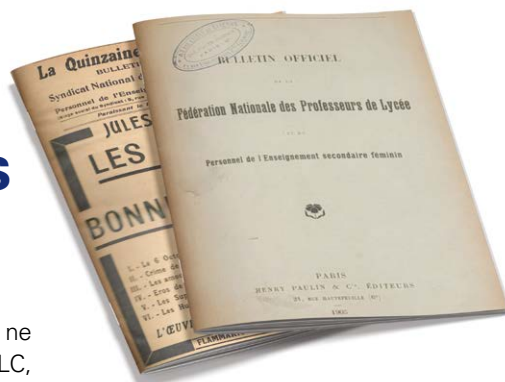


Par **Marie-Hélène PIQUEMAL**, vice-présidente du SNALC. Avec la participation de **Maxime REPERT**, vice-président du SNALC ; **Laurent MARCONCINI**, trésorier national ; **Danielle ARNAUD**, **Laurent BONNIN**, **Élise BOZEC-BARET**, **Valérie LEJEUNE-LAMBERT**, **Philippe TRÉPAGNE**, **Sébastien VIEILLE**, secrétaires nationaux ; **Solange DE JÉSUS**, **Anne MUGNIER**, membres du Bureau national ; **Emmanuel CAQUET**, **Cécile DIENER-FROELICHER**, **Nicolas GLIÈRE**, responsables nationaux ; **Estelle MEUNIER**, SNALC de Créteil ; et l'ensemble des adhérents du SNALC que nous remercions de leur témoignages, de leur confiance et de leur fidélité depuis tant d'années.

QUINZAINE UNIVERSITAIRE : 1 500 NUMÉROS D'HISTOIRE SYNDICALE

En 1905, la *Quinzaine Universitaire* ne portait pas encore ce nom. Ni le SNALC, d'ailleurs, qui était à cette époque, la *Fédération Nationale des Professeurs de Lycée et du Personnel de l'Enseignement secondaire Féminin* (voir encadré). La *Fédération* éditait alors un *Bulletin officiel* mensuel, dont le n° 1 parut le 1^{er} octobre 1905. En savoir plus : <https://snalc.fr/quinzaine-universitaire-1500-numeros-dhistoire-syndicale/>

Plonger aujourd'hui dans la lecture de ces pages précieuses pour l'histoire de notre organisation révèle la nature avant-gardiste des combats menés par le SNALC. Prenons par exemple cette réflexion d'Albert Fedel, fondateur de la *Fédération*, en 1906, sur les politiques de réforme de l'enseignement : elle résonne encore fortement à notre époque : **On sait assez que plusieurs des réformes entreprises depuis quelques années dans l'enseignement secondaire n'ont pas eu d'autre cause que des raisons pécuniaires, et une préoccupation excessive d'économies à réaliser, au détriment de la légalité, de la valeur de l'enseignement et des intérêts les plus légitimes du corps enseignant.** Albert FEDEL, 1906



« CE QU'EST LE SNALC »

Extrait de la QU n° 521 du 1^{er} octobre 1957, pages 3 à 7.

Pour retrouver l'origine du mouvement né il y a un demi-siècle, il faudrait remonter dix ans de plus en arrière. C'est en 1895, en effet, que la première Amicale vit le jour, à Bordeaux, en protestation contre une mesure vexatoire. Un appel adressé aux collègues des autres lycées fut entendu, et dès l'année suivante étaient formés 120 groupements analogues. En 1897, le projet de constituer une Association générale se heurta à une interdiction gouvernementale, mais l'autorisation fut accordée de tenir, pendant les vacances de Pâques, un Congrès à Paris. D'autres suivirent, qui furent constamment en butte à l'hostilité de l'Administration. L'idée, toutefois, était lancée : le vote de la loi de 1901 sur les Associations allait en permettre la réalisation. [...] Un Congrès adopta les statuts de la *Fédération Nationale des Professeurs des Lycées de garçons et de l'Enseignement secondaire féminin*. C'était le 21 avril 1905. Ce siècle avait cinq ans.

Lire la suite sur

<https://snalc.fr/ce-quest-le-snalc-des-origines-a-1957/>



ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES : LE SNALC À L'AVANT-GARDE DÈS 1905

En 1905, à la fondation de la *Fédération Nationale des Professeurs de Lycée et du Personnel de l'Enseignement secondaire Féminin*, ancêtre du SNALC, les lycées n'étaient pas mixtes et le personnel féminin, cantonné à l'instruction des jeunes filles. Mal payé, mal considéré, le corps enseignant féminin méritait d'être défendu et notre toute jeune *Fédération* s'est emparée de la question avec conviction.

On retrouve dans nos archives, dès 1905, la formulation de vœux pour que

le corps enseignant féminin perçoive les mêmes traitements et profite du même système d'avancement que son homologue masculin. Le mouvement féministe pour l'égalité femmes-hommes était en marche et le SNALC, à l'avant-garde de ce combat plus que jamais d'actualité.

Dans un même esprit progressiste et égalitaire, la *Fédération* a œuvré pour la reconnaissance de la valeur de l'enseignement des jeunes filles, dont le diplôme ne donnait alors pas accès à

l'enseignement supérieur. Ce combat finira par aboutir à une victoire : le décret Léon Bérard du 25 mars 1924 propose un programme d'études identique à celui des garçons, l'enseignement secondaire féminin est enfin autorisé à délivrer le diplôme du baccalauréat et les portes de l'université sont désormais ouvertes aux jeunes filles.

En savoir plus :

<https://snalc.fr/egalite-femmes-hommes-le-snalc-a-lavant-garde-des-1905/>

DE SOLIDES CONVICTIONS ET DE BELLES VICTOIRES

RECENTRER LE MÉTIER

Le SNALC est attaché à la formation des citoyens. Cependant, pour nous, le cœur du métier reste l'enseignement des connaissances. Nous avons employé « cependant » alors qu'il ne devrait y avoir ici aucun paradoxe. En effet, si le SNALC est si focalisé sur la connaissance, c'est parce que celle-ci ouvre les élèves, leur permet de découvrir des horizons voire de réfléchir sur eux-mêmes, au regard de l'Histoire, de la littérature, de la découverte d'autres cultures. Pour le SNALC, la culture, la connaissance sont les meilleures des éducations. C'est en ce sens que nous défendons des programmes qui font la part belle au savoir.

LIBERTÉ PÉDAGOGIQUE : NOTRE PREMIER CHEVAL DE BATAILLE

La liberté pédagogique est chevillée au corps du SNALC. Ainsi, notre syndicat avait largement contribué aux débats sur les articles L. 912-1-1 du Code de l'éducation. Devant tout projet de texte réglementaire ou tout projet de programme, la première préoccupation du SNALC est de préserver la liberté pédagogique des professeurs. Nous nous efforçons toujours de faire retirer des préambules toutes les contraintes sur le « comment enseigner », même si, pour cela, nous nous heurtons à d'autres syndicats.

ÉQUIPER LES PROFESSEURS

Le SNALC ne se contente pas de subir les réformes et de défendre le point de vue des professeurs face aux idées du Ministère. Nous nous efforçons de les outiller et d'alimenter leur réflexion sur leur métier et sur l'institution. C'est pour cela que nous publions des ouvrages comme *Tout ce que vous n'apprendrez (peut-être) pas à l'INSPE*. C'est pour cela qu'à chaque réforme néfaste, nous proposons des moyens d'actions qui s'appuient sur les textes comme dans notre publication *Le Cheval de Troie* en 2015 et, plus récemment, dans *Pour que les groupes aient la classe*.

LES SAVOIRS L'EMPORTENT SUR LES COMPÉTENCES

Le SNALC ne vous dira pas qu'il approuve tous les contenus des programmes, loin s'en faut. En revanche, une évolution nous satisfait et nous avons l'outrecuidance de croire que, à force d'insister, nous n'y sommes pas totalement étrangers. La philosophie des précédents programmes privilégiait une approche par compétences et les savoirs y étaient relégués au second plan. Dans les derniers programmes – qui restent imparfaits – les compétences n'ont pas disparu, mais les connaissances ont fait un vrai retour.

PROGRAMMES ANNUALISÉS : UNE VICTOIRE SUR LE TEMPS

Depuis des années, le SNALC se bat pour des programmes annualisés, parce que les programmes par cycle ne permettent pas un bon suivi de ce que doivent savoir les élèves et tendent à repousser certains contenus à la fin du cycle. Et, après maintes discussions, nous avons été entendus par le Ministère, au grand dam de certains... Les programmes ont tout d'abord été assortis de repères de progressivité annuels pour être annualisés aujourd'hui.

LANGUES VIVANTES : ENFIN DE LA LANGUE !

Le SNALC avait critiqué les programmes de lycée en 2018 car ils n'avaient aucun contenu ni lexical, ni grammatical, ni phonologique. Quant aux programmes de collège, la linguistique y avait une place plus que limitée. Des inspecteurs avaient donc beau jeu de « massacrer » tous ceux qui osaient enseigner la grammaire un jour d'inspection. Nous réclamions de longue date qu'il y ait de la langue dans les programmes de langue vivante. Aujourd'hui, c'est chose faite.



©freepik

LUTTER CONTRE LES HEURES FANTÔMES

L'orientation, les *éducations à...* la créativité de notre ministère ne connaît guère de limites. Les intentions sont parfois louables et le SNALC approuve notamment l'objectif de former des citoyens éclairés par le biais de l'Éducation aux Médias et à l'Information. Mais comment mettre en place tous ces dispositifs sans aucun moyen supplémentaire ni aucune heure dédiée dans l'emploi du temps ? Le SNALC dénonce les effets d'annonce qui conduisent toujours à rogner sur l'essentiel : le temps d'enseignement.

CPGE : UN DÉFI PERMANENT

Les CPGE sont continuellement critiquées malgré leur efficacité avérée. Cette véritable trahison, nous y avons fait face vaillamment, en empêchant des fermetures de classe ou en luttant contre des mesures iniques à l'encontre des enseignants de ces filières. Le SNALC a inlassablement milité pour la consolidation du statut et des carrières des professeurs de chaire supérieure. Mais à n'en pas douter, nous ne pouvons aspirer au repos tant la mauvaise foi et souvent la caricature nous menacent, y compris de l'intérieur : certains en sont déjà à une casse préparatoire. L'actualité budgétaire et les choix politiques voire idéologiques, en réalité économiques à court terme, nous contraindront encore au combat. Le SNALC sera là.

LE NIVEAU : COMBAT DU SNALC DANS LE PRIVÉ AUSSI

Injonctions, notes effacées, pressions... : inspecteurs, formateurs, chefs d'établissement et parents se liguent trop souvent pour exiger de bonnes notes. Le SNALC est bien seul à défendre toujours la liberté pédagogique et l'exigence pour tous.

LETTRES CLASSIQUES : SURSUM CORDA !

Le SNALC est le premier syndicat à se battre contre les compléments de service en lettres modernes sur les VS pour les heures de français et milite activement pour améliorer les possibilités de mutation.

Le SNALC est le premier défenseur des langues anciennes : il se bat pour la sanctuarisation de l'option en collège avec des horaires plancher.

EPS : POUR L'ÉDUCATION DU PHYSIQUE ET 18 H DE SERVICE

Le SNALC a la spécificité de lutter contre la forte dérive méthodologique et intellectualiste de l'EPS, qui a entraîné l'abandon progressif depuis 40 ans de l'éducation **du** physique, le recul des apprentissages moteurs et donc une perte de sens et d'utilité de la discipline, à l'heure où les ressources physiologiques de la jeunesse s'atrophient.

Par ailleurs, pour les enseignants d'EPS, le SNALC revendique des temps de service de 18 h pour les P. EPS et 15 h pour les agrégés d'EPS, avec une refonte du service du sport scolaire et un aménagement des fins de carrière.

CONTRE LES RÉFORMES DE DUPES EN LYCÉE PROFESSIONNEL

Le SNALC s'est toujours opposé aux réformes du LP dont le but réel est la réduction des coûts de formation, et qui ont été accompagnées de dispositifs pédagogiques soi-disant miraculeux et d'une pléthore d'intervenants générant un surcroît de travail non rémunéré de concertation. Le SNALC n'a jamais été dupe des arguments fallacieux tels que « l'égalité de dignité » ou « la sécurisation des parcours ».

Le SNALC réclame le retour à des épreuves d'examens ponctuelles et terminales ; la fin des dispositifs pédagogiques imposés et le respect de la liberté pédagogique.



POUR LA PRISE EN COMPTE DES SPÉCIFICITÉS DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

Le SNALC exige la prise en compte des spécificités de l'enseignement professionnel, notamment la surreprésentation d'élèves issus de milieux les moins favorisés (IPS moyen en LP 88,8 contre 118 en LGT), en situation de handicap (9,7 % des effectifs en LP contre 0,9 % en LGT), non lauréats du DNB et allophones.

POUR UNE JUSTE RÉMUNÉRATION EN LYCÉE PROFESSIONNEL

Le SNALC réclame l'intégration de tous les LP dans la carte de l'enseignement prioritaire lors de sa révision pour la rentrée scolaire 2026, avec le versement de la prime REP ou REP+ de 1 734 € à 5 816 € ; la même pondération des heures du cycle terminal que celle accordée en voie générale et technologique ; le refus de la mixité des publics sans aucune contrepartie financière.

DE SOLIDES CONVICTIONS ET DE BELLES VICTOIRES



LE SNALC EN PREMIÈRE LIGNE POUR DES SALAIRES DIGNES

Le SNALC est le premier et le seul syndicat à avoir placé les rémunérations au cœur de ses revendications. Le SNALC a largement démontré au Ministère la faiblesse des traitements dans le ministère de l'Éducation nationale, notamment au regard du niveau d'études exigé pour les enseignants, en s'appuyant notamment sur des comparaisons avec les rémunérations offertes dans les autres fonctions publiques d'État et dans les pays de l'OCDE. Chaque instance ministérielle à laquelle il participe en tant qu'organisation représentative est pour le SNALC l'occasion de rappeler que les rémunérations sont une des clés essentielles qui permettront d'endiguer la crise dans laquelle s'enfonce l'école en France.

LE SNALC, SEUL DÉFENSEUR DU STATUT DES PROFESSEURS AGRÉGÉS

Refusant le corps unique, le SNALC est le premier et le seul syndicat à défendre les concours de l'agrégation et le statut des professeurs agrégés. Ainsi, il est parvenu, lors de l'instauration de la prime « Grenelle », à obtenir une indemnité égale à celle des autres corps enseignants, quand le Ministère proposait qu'elle soit moindre. Contre les autres syndicats, le SNALC défend la bonification réservée aux agrégés qui demandent à enseigner au lycée dans le cadre des mouvements intra-académiques. Le SNALC a voté contre la décentralisation de la gestion des professeurs agrégés mise en place en 2025 et demande que les rémunérations des professeurs agrégés soient de nouveau alignées sur celle des cadres A+ des autres fonctions publiques.

REPRISE D'ANCIENNETÉ POUR L'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

À la demande du Ministère pour améliorer l'attractivité du métier d'enseignant, pour les 2^e et 3^e carrières, le SNALC a proposé de retenir l'expérience professionnelle déjà acquise sous forme d'une reprise d'ancienneté. Cette proposition du SNALC, reprise par d'autres organisations ensuite, a conduit à l'engagement 3 du Grenelle de l'Éducation au sujet du classement lors de l'entrée dans le métier, et s'est traduite légalement par le décret n° 2023-729 du 7 août 2023. Nous n'avons pu obtenir la rétroactivité de cette mesure. Son coût financier aurait reporté indéfiniment ce dispositif qui bénéficie chaque année à des milliers de nouveaux collègues, anciens contractuels ou ayant eu une activité professionnelle antérieure à leur recrutement.

RENDEZ-VOUS DE CARRIÈRE ET APPRÉCIATIONS

Le SNALC propose encore une refonte des rendez-vous de carrière et le réexamen possible d'avis émis pour des changements de grade.

CLASSE EXCEPTIONNELLE : FIN DES VIVIERS POUR MAINTENIR DES PROMOTIONS

Le SNALC s'oppose depuis le début au protocole PPCR signé par une partie des organisations syndicales. Les idées du SNALC ont été en partie reprises avec la fin des viviers pour la classe exceptionnelle, seul moyen de maintenir des promotions. L'objectif du SNALC est d'ouvrir ce dernier grade – auquel il ne s'est pas opposé contrairement à d'autres qui réclament aujourd'hui son accès pour tous – afin d'en faire un vrai débouché de carrière se traduisant par une vraie fin de carrière mieux rémunérée.

ATTRIBUTION DES POINTS ET AVIS POUR LES PROMOTIONS

Enfin, c'est le SNALC qui a été décisif pour maintenir l'établissement des tableaux de promotion par le ministre, les recteurs et les DASEN, en s'appuyant sur les statuts des personnels des premier et second degrés, au lieu de les confier aux inspecteurs et chefs d'établissements sans aucun barème. Le système préservé est très imparfait, mais offre encore certaines garanties. Prouvant ainsi l'importance et l'actualité sans cesse renouvelée de ces statuts particuliers à chacun des corps.

EXTENSION DE LA PRIME D'ATTRACTIVITÉ

Le SNALC a participé à l'extension de la prime d'attractivité jusqu'au 9^e échelon de la classe normale et même jusqu'aux agrégés exclus du projet de départ comme d'habitude.

CONTRACTUELS : DE TIMIDES AVANCÉES...

La rupture conventionnelle, des contrats qui respectent l'obligation pour l'employeur d'informer les agents publics sur les conditions d'exercice de leurs fonctions, un accès élargi au temps partiel, l'attribution partielle des indemnités REP/REP+, un allongement de la période de rémunération par l'employeur lors d'un congé de maladie ordinaire et un accès facilité au congé de grave maladie constituent quelques avancées sur lesquelles le SNALC s'est battu ces dernières années. Mais c'est encore trop peu. Le combat du SNALC pour la défense des intérêts professionnels de tous les personnels contractuels se poursuit donc avec intelligence et détermination.

DE L'INCLUSION SCOLAIRE À L'ÉCOLE POUR TOUS

Les résultats de l'acte I de l'inclusion scolaire sont catastrophiques pour tous (enseignants, AESH, élèves...), notamment par défaut de structures, dispositifs et moyens mis en œuvre. Avec l'acte II, l'école inclusive devient « l'école pour tous » avec l'ambition de prendre en charge désormais tous les élèves à besoins éducatifs particuliers, et pas uniquement les élèves en situation de handicap. Or, sans moyens financiers, matériels et humains à la hauteur de l'ambition, à nouveau les résultats ne seront pas au rendez-vous. Le SNALC a toujours alerté sur les lacunes, dysfonctionnements et souffrances d'une inclusion scolaire au rabais et il continuera à le faire car contrairement à nos politiques, le SNALC n'est jamais déconnecté de la réalité du terrain !

CONTRACTUELS ENSEIGNANTS, CPE ET PSY-EN : LES GRANDS OUBLIÉS

Pour le SNALC, il y a une urgence absolue à revoir le cadre de gestion de ces agents et à revaloriser sensiblement leur grille indiciaire. Le SNALC défend également un plan de titularisation pérenne avec des concours réservés dignes de ce nom prenant en compte les diplômes détenus, l'expérience et l'ancienneté acquises.

AED : CONDAMNÉS AU SMIC... ?

Le SNALC a été le seul syndicat à se battre pour la CDIisation des AED et c'est désormais acquis ! Cependant, le SNALC déplore le parcours du combattant de trop d'AED pour décrocher le sésame... Quant à la rémunération, entre le SMIC pour les AED en CDD et 2,5 % de plus par mois pour ceux en CDI, sans aucune perspective d'augmentation ni de parcours professionnel, pour le SNALC, c'est inacceptable. C'est pourquoi le SNALC défend un statut de la Fonction publique pour les AED.

AESH : LA DÉPRÉCARISATION RESTE UN LEURRE

Si le gouvernement se félicite de ses mesures d'attractivité et de fidélisation des AESH avec l'accès au CDI après 3 ans de CDD et une « revalorisation » salariale, celles-ci sont bien indigentes pour déprécariser ces personnels. Pour le SNALC, la sortie de la précarité passe nécessairement par un statut de fonctionnaire de catégorie B.



CONTRACTUELS IATPSS : UN CADRE DE GESTION TARDIF ET INACHEVÉ

Le Ministère va publier un premier cadre de gestion censé harmoniser les bonnes pratiques et permettre un plus grand respect des droits de ces personnels. Mais les mesures envisagées ne sont pas à la hauteur des objectifs recherchés. Le SNALC continuera de se battre pour que ce cadre définisse des grilles indiciaires nationales et, en fonction des métiers, pour éviter les disparités de rémunération entre académies.

DE SOLIDES CONVICTIONS ET DE BELLES VICTOIRES

LAÏCITÉ : L'ENGAGEMENT INDÉFECTIBLE DU SNALC

L'année de naissance du SNALC (1905) coïncide avec la loi instaurant la laïcité dont il a toujours été le fervent défenseur. Car le SNALC porte en lui avec vaillance la conception de l'École dans son essence républicaine, telle qu'elle est issue de ses idéaux fondateurs. Seul syndicat d'enseignants à avoir voté en Conseil Supérieur de l'Éducation pour la loi du 15 mars 2004, le SNALC se bat de toutes ses forces pour préserver les finalités propres de l'École et en promouvoir les exigences.

Sur le terrain, il apporte soutien, accompagnement et protection aux collègues mis à mal par les atteintes à la laïcité, phénomène d'ampleur devenu courant. Par ses audiences spécifiquement consacrées à la question auprès des recteurs, le SNALC veille. Par ses congrès sur la laïcité, alliant théorie et pratique, ainsi que ses publications régulières sur le sujet, le SNALC œuvre sans relâche pour apporter des solutions concrètes à la hauteur des enjeux de l'école laïque. Signe de l'importance majeure qu'il accorde à la laïcité, le SNALC est à ce jour le seul syndicat à posséder un secteur entièrement dédié aux principes et valeurs de la République.

LE SNALC À VOS CÔTÉS CONTRE LA VIOLENCE SCOLAIRE

Dans les diverses instances, en congrès comme dans les médias, le SNALC alerte sur la banalisation inadmissible et insupportable de la violence en milieu scolaire. Parents comme élèves se montrent de plus en plus agressifs, consommateurs, trop souvent confortés dans un sentiment d'impunité. Depuis bientôt 20 ans, le SNALC propose à ses adhérents, via la GMF, une protection juridique pénale dans le cadre de l'exercice professionnel. Nous ne sommes pas là pour élever les enfants des autres et demandons, plus que jamais, que parents et élèves soient davantage responsabilisés.

LA PROTECTION JURIDIQUE : UN ATOUT DEVENU INDISPENSABLE !

Force est de constater que l'École est en proie à une judiciarisation croissante des rapports entre les agents et leur hiérarchie, entre les enseignants et les usagers, qu'ils soient élèves ou parents. Aujourd'hui l'autorité et la liberté pédagogique sont régulièrement attaquées et contestées devant la justice. C'est pourquoi le SNALC, en plus d'offrir pour toute adhésion une protection pénale assurée par la GMF, développe et renforce sa propre expertise juridique pour défendre ses adhérents face à cette réalité contentieuse croissante.

UN OUTIL QUI A DU SENS : MOBI-SNALC

Depuis 2016, le SNALC a mis en place mobi-SNALC, dispositif unique dans le paysage syndical, réservé à nos adhérents, qui apporte des réponses et un peu de sérénité sur tout ce qui relève de la mobilité. S'étendant au fil des ans, mobi-SNALC se compose aujourd'hui d'un pôle santé-handicap, d'un pôle mobilité avec un parcours individualisé de compétences et d'un pôle bien-être proposant coaching et sophrologie.

UN PÔLE SANTÉ- HANDICAP POUR VOUS ACCOMPAGNER

Les conditions de travail se dégradent, la médecine de prévention est quasiment inexistante, l'âge de la retraite ne cesse de reculer. De nombreux collègues se retrouvent confrontés à des ennuis de santé ou voient des difficultés préexistantes s'aggraver. Face à ce constat, le SNALC a créé en 2021 un pôle santé-handicap, et réduit significativement la cotisation de ses adhérents reconnus travailleurs handicapés. Le SNALC met le ministère face à ses responsabilités en lui opposant notamment ses analyses d'enquêtes sur la prise en compte du handicap dans l'Éducation nationale, permettant de dresser un état des lieux objectif sur la situation de nos collègues.



« POURQUOI LE SNALC ? »

S'il est vrai que l'âge est un gage de sagesse, alors le SNALC, célébrant cette année ses 120 ans, est sans doute un pilier de perspicacité dans l'univers éducatif ! Afin de marquer cet événement mémorable, nous avons souhaité recueillir la parole de nos adhérents. Nous leur avons posé cette question simple : « Pourquoi le SNALC ? » Voici quelques extraits de leurs réponses...

Le SNALC ne mélange pas syndicalisme et politique.

Mme L. | Normandie

J'apprécie le sérieux, le pragmatisme, la rigueur, mais aussi l'humanité et l'empathie de tous ceux qui portent les idées du SNALC.

Mme C.

Parce que le SNALC sait avancer des propositions précises et constructives.

M.R. | Orléans-Tours.

Ma carrière a décollé grâce aux conseils et au soutien du SNALC.

Mme A.B. | Versailles

Le SNALC est le seul à proposer des formations que ne proposent jamais les autres syndicats ou le Ministère.

M.G. | Amiens

Pour son tarif d'adhésion démocratique, pour le franc-parler de sa ligne syndicale.

N. | Dijon

Car c'est un syndicat de terrain, actif, qui travaille dans le respect des valeurs républicaines.

M.B. | Nice

Le SNALC n'est pas l'idiote utile d'un parti politique, il n'appelle à voter pour personne, il ne pratique pas l'écriture inclusive.

M.F. | Mayotte

Pour son courage, son audace et son engagement dans la défense de ses adhérents.

Mme A. | Strasbourg

Le SNALC défend la méritocratie républicaine, la transmission du savoir, la laïcité authentique.

M.P. | Bordeaux

Stagiaire, je souhaitais un syndicat capable de me conseiller efficacement pour mes vœux de mutations.

S.P. | Clermont-Fd

Le SNALC représente la seule alternative sincèrement désintéressée dans un univers syndical clairement politisé.

C. | Corse

J'ai « essayé » d'autres syndicats de l'EN mais je n'y ai pas trouvé la même humanité ni meilleur conseil.

P. | Montpellier

Le SNALC n'ostracise pas les voix dissidentes.

M.J. | Rennes

Syndicat le plus clair, rapide à joindre.

D. | Lille

Parce qu'il a les mêmes valeurs humanistes que moi.

M.G. | Normandie

La primeur des connaissances sur les compétences, l'autorité du professeur, l'exigence disciplinaire, l'absence d'engagement politique.

F. | Normandie



LE SNALC AU CORPS

S'il faut faire preuve d'indépendance pour rejoindre notre syndicat, y durer et y œuvrer nécessite une clarté et une force intellectuelles peu communes : pour le SNALC, l'École est un lieu d'apprentissage où l'adulte est respecté, où le professeur instruit, où seule la transmission des savoirs et des savoir-faire permet le développement d'esprits éclairés, donc libres.

Et si on n'en est pas convaincu de prime abord, il faut un courage certain pour résister aux coups de boutoir – souvent malhonnêtes – de nos adversaires, mais aussi une dose d'abnégation pour ne pas succomber aux sirènes du pédagogisme, cette maladie qui dénature nos missions, ronge nos programmes et affaiblit l'institution depuis un demi-siècle.

Vous êtes nombreux à nous honorer de votre fidélité : soyez-en ici chaleureusement remerciés.

Le jeune monsieur en photo – Frédéric Éleuche – est à la fois notre plus ancien adhérent et militant du savoir :

le SNALC et lui ont partagé, chacun, plus de la moitié de leur existence. Le temps n'a pas changé le cœur de Frédéric ni l'âme du SNALC.

À la vue de nos audience et représentativité croissantes, certains tentent d'affaiblir notre organisation en l'assimilant au diable. Peine perdue : ils n'y trouvent pas d'esprit du mal. Si nous sommes possédés, c'est par la seule défense de l'École et de ses serviteurs. Génération après génération, nous dénonçons le manque de courage, l'hypocrisie et les non-dits de nos dirigeants, tous responsables d'une société qui se meurt. Et puis nous proposons, nous influençons : la pensée du SNALC, souvent, se niche dans les détails qui améliorent votre quotidien.

Vous qui lisez assidûment notre revue le savez bien. Vous qui d'habitude la survolez, mais avez eu la patience de lire cet hommage à la fidélité et aux convictions, épluchez-la désormais et alors, à l'instar de nos aînés, vous vivrez vous aussi le SNALC au corps.

D'AUTRES TÉMOIGNAGES

en ligne sur notre site :

<https://snalc.fr/pourquoi-le-snalc/>

DÉCRET DE 2014 ET « MISSIONS LIÉES » : SAVOIR REPÉRER LES ARNAQUES

Par Sébastien VIEILLE, secrétaire national du SNALC chargé de la pédagogie

À la parution du décret 2014-940, le SNALC a clairement identifié que la hiérarchie allait pouvoir s'engouffrer dans le terme « missions liées » pour tenter de tout y faire rentrer. En voici une illustration à partir d'un exemple.



UN DÉCRET ET UNE CIRCULAIRE À CONNAÎTRE

Le décret 2014-940 définit comme « missions liées » toutes les tâches effectuées pour nos classes en dehors du temps de cours (recherches, préparations, évaluations, accompagnement à l'orientation). Une proposition semble élargir le champ des possibles : *le travail au sein d'équipes pédagogiques constituées d'enseignants ayant en charge les mêmes classes ou groupes*

d'élèves ou exerçant dans le même champ disciplinaire.

Ce passage, sur lequel s'appuient certains chefs d'établissement pour exiger à peu près n'importe quoi, est développé dans la circulaire 2015-057¹ en plusieurs alinéas, dont l'un doit attirer notre attention : *la participation à des dispositifs d'évaluation des élèves au sein de l'établissement.*

AVOIR LA BONNE LECTURE

En premier lieu, notez que la circulaire évoque la participation à *des dispositifs d'évaluation et non pas aux dispositifs d'évaluation.* Il y a donc une restriction qu'il faut expliciter par un texte de niveau supérieur c'est-à-dire par le décret. C'est là que la notion de *travail au sein d'équipes pédagogiques constituées d'enseignants ayant en charge les mêmes classes ou groupes d'élèves ou*

exerçant dans le même champ disciplinaire prend tout son sens.

Si un dispositif d'évaluation de l'établissement ne concerne pas une même classe, c'est-à-dire votre classe ou tout un champ disciplinaire, le vôtre, vous n'êtes donc pas concerné.

Ainsi, tout ce qui n'entre pas dans ce cadre, comme les certifications ou les concours en tout genre, ne peut pas être considéré comme une mission liée, et doit donner lieu à des HSE ou des décharges de temps de cours comme lors de l'organisation des baccalauréats blancs.

En cas d'abus manifeste, contactez le SNALC.

1. <https://www.legifrance.gouv.fr/circulaire/id/44031>

PROFESSEURS : VERS UN NOUVEAU RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES ?

Par Sébastien VIEILLE, secrétaire national du SNALC chargé de la pédagogie

Le SNALC n'a jamais été versé dans les référentiels de compétences, encore moins lorsqu'ils saucissonnent notre métier pour ne pas donner un avis « Excellent ». Et nous n'allons pas applaudir celui qui propose désormais le Conseil Scientifique de l'Éducation nationale.

Pour ceux qui ne connaissent pas le CSEN, il s'agit d'un objet mis en place par le ministre Blanquer pour **mettre les résultats de la recherche à la portée de tous** dans l'Éducation nationale. Cette instance peuplée de chercheurs et présidée par le neuroscientifique Stanislas Dehaene ne dérange pas en soi le SNALC et peut contribuer au débat, mais on s'interroge sur sa légitimité à prescrire les bonnes pratiques en matière de didactique et de pédagogie. Or cet organe vient de publier – au nom de quoi ? – une proposition de référentiel métier pour les enseignants¹. Il y décline sept grandes compétences en moult items et sous-items :

1. *Connaître les élèves et comment ils apprennent.*

2. *Connaître les contenus et comment les enseigner.*
3. *Maîtriser les techniques d'enseignement efficaces.*
4. *Créer et maintenir un environnement d'apprentissage propice et sûr.*
5. *Évaluer et rendre compte des apprentissages de l'élève.*
6. *Être acteur de son développement professionnel.*
7. *Interagir professionnellement avec la communauté éducative.*

Certains sous-items sont contestables, mais restons sur ces sept grandes compétences. Certaines, reconnaissons-le, tombent sous le sens. D'autres sont moins essentielles (les 6 et 7). En revanche, nous tiquons sur la 3^e et la fin de la 2^e par lesquelles le CSEN entend



prendre en compte le « comment enseigner » et semble vouloir imposer des méthodes en les qualifiant (sur quels critères ?) d'efficaces.

STOP ! Le SNALC combat le diktat pédagogue pour faire respecter la liberté pédagogique. Ce n'est pas pour accepter que les neuroscientifiques se mettent à la contester, ni pour arbitrer les querelles entre neurosciences et sciences de l'éducation. Nous promovons de vraies compétences professionnelles : la maîtrise disciplinaire et la capacité à transmettre les savoirs.

1. <https://bit.ly/4279EWE>



PROGRAMME DE LANGUES VIVANTES : LE SNALC OBTIENT DES RÉSULTATS

Par Sébastien VIEILLE, secrétaire national du SNALC chargé de la pédagogie

Les projets de programmes de langues vivantes vont être publiés. Tout au long des concertations, jusqu'aux votes du Conseil Supérieur de l'Éducation, le SNALC a joué son rôle en critiquant et en proposant. Notre travail a porté ses fruits.

Le SNALC l'a dit dès leur première parution, ces projets ont du bon. Ils sont annualisés – n'en déplaisent à d'autres syndicats – et ils réintroduisent des contenus linguistiques, c'est-à-dire du lexique, de la grammaire et de la phonologie. Depuis trop longtemps des professeurs de langues nous signalaient s'être fait massacrer par leur IPR car ils avaient osé enseigner un point de grammaire. Malheureusement, ces projets introduisaient des axes culturels et des objets d'études dont trois, au moins, devaient être traités chaque année. Au départ, hormis en sixième, tous les axes devaient être traités chaque année. Le SNALC a obtenu que l'obligation passe à 5 sur 6.

Nous n'avons pas souhaité en rester là. Nous avons clairement exprimé qu'à moins d'un assouplissement sur le nombre d'objets d'étude, le Ministère allait réussir l'exploit de nous faire voter contre des programmes annuels contenant réellement de la langue ! D'autres organisations, quant à elles, s'attachaient à montrer que certains objets d'étude posaient problème et que d'autres auraient pu figurer. Au final, le Ministère nous a entendus et les objets d'étude sont devenus purement indicatifs. Le SNALC peut donc être favorable à ces programmes, d'autant que le Ministère – encore sous notre impulsion – a supprimé la référence à une grammaire

purement française et a tenu compte de nos remarques sur certains contenus, notamment en anglais. En effet, nous avons soutenu que le pronom interrogatif *which* en sixième, que l'irréel du présent en cinquième, c'était sans doute un peu tôt. Nous avons également demandé que l'on nous fasse un cours pour nous faire comprendre comment *besides* pouvait être un marqueur chronologique. Tous ces points ont été modifiés. Le SNALC approuve donc ces programmes qui peuvent faire progresser les élèves. Le combat, désormais, doit se concentrer sur les horaires et les effectifs.

ÉDUCATION À L'IMAGE : RELEVER LES DÉFIS DU NUMÉRIQUE POUR LA JEUNESSE

Par Sylvie CHIARIGLIONE, membre du Bureau national et représentante du SNALC au CLEMI

Le 6 mars, le SNALC assistait au colloque *Vivre dans un monde d'images : quels usages, risques et éducations pour la jeunesse ?*, organisé par France Universités en collaboration avec le CLEMI et la GMF, et animé par des chercheurs, psychologues, journalistes et acteurs de l'EMI.

À l'époque du numérique, les images, omniprésentes sur les réseaux sociaux, influencent profondément la façon dont les jeunes perçoivent le monde et construisent leur identité. Ceci pose un défi majeur : comment les aider à développer un esprit critique pour naviguer dans un environnement d'images souvent manipulées, décontextualisées ou créées par des algorithmes ? Pour le SNALC, l'EMI doit être enseignée de l'école à l'université afin d'aider les jeunes à distinguer le vrai du faux. Les algorithmes des réseaux sociaux, favorisant des contenus sensationnalistes, contribuent à une « pollution informationnelle » où la frontière entre réalité et manipulation devient floue. La nécessité d'offrir une éducation renforcée aux enjeux du numérique permettrait de développer les compétences nécessaires pour analyser les images et leurs messages sous-jacents, et mieux comprendre les

écueils des technologies actuelles. En outre, le développement de l'IA générative, capable de produire des images extrêmement réalistes, suscite des inquiétudes quant à la désinformation et à la manipulation. Le SNALC met en garde contre les dangers de cette technologie, qui brouille davantage la distinction entre réalité et fiction. Les jeunes doivent être formés pour détecter ces manipulations et comprendre les impacts de ces nouvelles formes de production d'images. Enfin, le phénomène de sexualisation des jeunes, notamment des filles, sur les réseaux sociaux impacte leur santé mentale. L'objectification et le cyberharcèlement, exacerbés par la diffusion d'images, nuisent à leur bien-être. La prévention du cyberharcèlement passe également par l'éducation aux risques liés à la diffusion d'images manipulées, utilisées pour humilier ou attaquer. Par ailleurs, il est essentiel d'inculquer aux



jeunes l'importance de la protection de leur vie privée et de la cybersécurité. Dans un monde où la technologie et l'IA évoluent rapidement, repenser les outils numériques dès leur conception devient nécessaire. Une approche « technoféministe », qui prône une technologie inclusive et sécurisée, fut ainsi suggérée, pour prévenir les dérives et garantir une utilisation responsable des technologies. Pour relever ces défis, le SNALC soutient les démarches collaboratives entre éducateurs et médias. Il est impératif de construire des stratégies de prévention contre la diffusion d'images manipulées, et ainsi aider les jeunes à naviguer de manière éclairée dans un monde numérique complexe pour éviter la dérive de la perte de repères, de connaissances fiables et d'estime de soi.

NE L'OUBLIEZ PAS

Au **BOEN** n° 15 du 10 avril 2025

• Classes préparatoires scientifiques

Thème des Travaux d'Initiative Personnelle Encadrés (TIPE) en Mathématiques et Physique (MP), Mathématiques, Physique et Informatique (MPI), Physique et Chimie (PC), Physique et Sciences de l'Ingénieur (PSI), Physique et Technologie (PT), Technologie et Sciences Industrielles (TSI), Technologie, Physique et Chimie (TPC), Biologie, Chimie, Physique et Sciences de la Terre (BCPST) et Technologie et Biologie (TB) pour l'année scolaire 2025-2026.

Au **BOEN** n° 14 du 3 avril 2025

• Notes de service relatives aux mouvements des maîtres du premier et du second degré de l'enseignement privé sous contrat au titre de l'année 2025.

• Recrutement par voie de liste d'aptitude, de détachement, d'intégration directe et d'intégration à l'issue d'une période de détachement dans les corps des Inspecteurs d'Académie-Inspecteurs Pédagogiques Régionaux (IA-IPR) et des Inspecteurs de l'Éducation Nationale (IEN) au titre de l'année scolaire 2025-2026.

Au **BOEN** n° 8 du 20 février 2025

• Liste des CPGE scientifiques, économiques et commerciales et littéraires pour l'année universitaire 2025-2026.

• Liste des classes préparant au Diplôme de Comptabilité et de Gestion (DCG) dont le fonctionnement est autorisé pour l'année universitaire 2025-2026



POURQUOI LE MOT « FORMATION » NOUS DONNE DES BOUTONS...

Par **Béatrice BARENNES**, secteur SNALC Communication

En comparaison avec les autres agents de la Fonction publique, les professeurs français suivent très peu d'actions de formation continue. Étonnant pour une profession qu'on imaginerait volontiers avide de réactualiser ses connaissances !

Comment expliquer une telle désaffection ? Décryptage du SNALC :

- Certains professeurs n'ont pas encore surmonté les souvenirs des formations des IUFM/ÉSPÉ/INSPÉ. Certes, tous n'ont pas le même vécu traumatique, mais l'infantilisation et les longues heures d'analyse de pratique sans aucun contenu concret ont laissé des traces chez beaucoup.
- Malgré la volonté affichée de proposer des actions de qualité, l'offre de formation est trop souvent déconnectée de leurs aspirations. La mise en œuvre des priorités nationales – souvent légitimes certes – constitue l'écrasante majorité de l'offre des PAF et les formations à « candidature collective » ou à « public désigné » mettant l'accent sur des formations transversales psychosocio-éducatives semblent privilégiées. À titre d'exemple, d'ici la fin de l'année scolaire, un seul stage disciplinaire est proposé aux professeurs de lettres de l'académie d'Aix-Marseille quand fleurissent les formations transversales pour « lutter contre le sexisme », « développer des compétences émotionnelles » ou « l'estime de soi ».
- Les formations demandées par les professeurs sont trop souvent refusées faute de budget ou accordées dans des délais déraisonnables. Ainsi, il faut dans la plupart des académies cumuler une dizaine de demandes avant d'obtenir un congé de formation professionnelle !
- G. Attal annonçait à la rentrée 2023 l'objectif de 100 % de formations

hors temps de « face-à-face pédagogique ». La barque d'un temps de travail déjà reconnu comme trop lourd est encore chargée. Venir se former en fin de journée, le mercredi et pendant les vacances n'est pas à la portée de tous et surtout de toutes... Curieux paradoxe pour un ministère qui multiplie les formations sur l'égalité hommes/femmes !

- Face aux nombreux défis de notre ministère, le mot formation est trop souvent brandi comme un remède magique. Les classes sont chargées et hétérogènes ? Il faut former les professeurs à individualiser et différencier ! La violence scolaire se développe ? Formons les professeurs à « améliorer le climat scolaire » !

Bref, alors qu'ils en attendraient légitimement une plus-value, la formation constitue aujourd'hui une charge supplémentaire pour des professeurs déjà épuisés. S'ils ont l'impression en outre que l'institution s'en sert pour s'exonérer de nécessaires investissements, comment s'étonner que les professeurs puissent y devenir allergiques ?

Le SNALC se tient à la disposition du Ministère pour lui proposer des solutions de désensibilisation rapides telles que formations disciplinaires et universitaires de haut niveau, formation sur temps de service et augmentation des budgets dévolus aux congés de formation.

Lire la version intégrale de cet article sur <https://snalc.fr/formation-boutons/>



Par **Danielle ARNAUD**,
secrétaire nationale
du SNALC, chargée des
personnels contractuels

AED ET AESH : PAS DE SORTIE DE LA PRÉCARITÉ SANS VOLONTÉ POLITIQUE !

Mercredi 5 mars 2025, les députés ont débattu avec la ministre de l'Éducation nationale du bilan de la loi Victory du 16 décembre 2022, dont l'objectif était de lutter contre la précarité des AESH et des assistants d'éducation.

Le SNALC, représenté par son Président national Jean-Rémi Girard et auditionné en amont du bilan législatif, ne peut que partager la conclusion du rapport d'évaluation de cette loi : si des améliorations ont été permises en facilitant l'accès au CDI pour les AESH (après 3 ans de CDD) et les AED (possibilité de CDIisation après 6 ans de CDD), force est de constater que le chemin restant à parcourir pour en finir avec la précarité de ces personnels est encore très long !

Certes, le pourcentage d'agents en CDI est désormais de 14 % parmi les AED et de 63 % parmi les AESH, mais aucune mesure n'a permis de régler les problèmes des temps incomplets et

donc des salaires souvent en dessous du seuil de pauvreté, du manque de formation, de la dégradation des conditions de travail, de l'absence de statut et de perspectives de carrière de ces personnels.

Face aux critiques, parfois très vives, et aux questions des députés sur l'action gouvernementale menée en faveur de ces agents, notamment des AESH, la réponse du gouvernement réside dans la réorganisation du mode de fonctionnement des notifications émises par les MDPH qui arrivent « au fil de l'eau » tout au long de l'année. Or, il faudrait pouvoir anticiper les besoins d'accompagnement pour prévoir les recrutements d'AESH et améliorer

leur formation, tout en travaillant avec le médico-social. Vous l'aurez compris, Élisabeth Borne nous « vend » les Pôles d'Appui à la Scolarité (PAS) pour sortir les AESH de la précarité !

Quant aux AED, leur cadre de gestion va être modifié. Ceci dit, le SNALC met en garde : une circulaire « Cadre de gestion » n'a pas vocation à générer une sortie de la précarité...

Pour Élisabeth Borne, « l'inclusion n'est pas un slogan, c'est un engagement ». Le SNALC souhaiterait que la sortie de la précarité pour les AED et les AESH passe aussi du slogan à un engagement politique fort avec des mesures à la hauteur des difficultés de nos collègues !

L'ÉPARGNE RETRAITE

Par **Frédéric ÉLEUCHE**, responsable national du SNALC chargé des retraites

La Retraite Additionnelle de la Fonction Publique (RAFP) existe depuis le 1^{er} janvier 2005. Toutefois, le montant du capital ou de la rente viagère peut ne pas suffire. C'est pourquoi un fonctionnaire peut souscrire à d'autres types de retraite, mais facultatifs.

Il vaut mieux alors commencer ces plans aussi jeune que possible : on pourra souscrire de petites sommes quitte à les augmenter au fur et à mesure que l'on monte en grade et en échelons. Car ces plans sont évolutifs.

- La **RAFP** est obligatoire, mais de faible rendement. Depuis le 1^{er} janvier 2005, l'État prélève 5 % sur tout ce qui n'est pas le traitement : HSA, HSE, indemnités, heures de colles, heures effectuées dans l'enseignement supérieur, etc. Attention aux heures accomplies dans des lycées qui ne dépendent pas de l'Éducation nationale (lycées militaires, maritimes, agricoles...) qui ne

pensent pas toujours à procéder à ces prélèvements. Il faut donc s'intéresser de près à ses bulletins de salaire et ne pas hésiter à entamer les démarches qui prendront en compte ces versements. Les sommes ainsi prélevées sont transformées en points dont la valeur d'acquisition est actuellement de 1,439 € pour un point et la valeur de service de 0,05593 € pour un point. À la veille de la retraite, si l'on a accumulé moins de 5 125 points, on a un capital ; si l'on a plus de 5 125 points, on a une rente viagère.

- Le **PER** ou Plan Épargne Retraite, a été créé par l'État. Les versements

sont alors au choix de l'intéressé, et sont déductibles de vos revenus.

- La **PREFON** a été créée par un groupe de fonctionnaires il y a plus de 60 ans. Là aussi, les versements, au choix de l'intéressé, peuvent varier au fur et à mesure que l'on avance en grade. Ils sont aussi déductibles de vos revenus.

Le SNALC ne privilégie aucun de ces plans, mais en ces temps où l'État menace de jour en jour de s'en prendre aux retraités, il est prudent de s'inquiéter de son avenir. Et s'il n'en privilégie aucun, le SNALC vous recommande d'en souscrire le plus tôt possible.



©atlascompany



COUVERTURE SANTÉ DES PERSONNELS : MARCHÉ ATTRIBUÉ !

Par **Élise BOZEC-BARET**, secrétaire nationale du SNALC chargée des conditions de travail et du climat scolaire

Le ministère a communiqué le 20 mars dernier sur l'attribution du marché de la protection sociale complémentaire en santé. C'est le groupement MGEN-CNP Assurances qui a été retenu pour les personnels de l'Éducation nationale (mais aussi pour ceux de l'Enseignement supérieur et de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative) à partir d'avril 2026.

Le SNALC aurait préféré que l'appel d'offre attire davantage de propositions, mais l'essentiel est que le groupement MGEN-CNP Assurances coche toutes les cases de l'accord du 8 avril 2024, signé par le SNALC (voir fiche INFO-SNALC'). Cet accord est positif, car il intervient dans un contexte d'extrême fragilité du secteur de la santé dans l'Éducation nationale.

En effet, actuellement, la participation du ministère à la couverture santé de ses agents s'élève à 15 € ; à compter de 2026, elle se montera à 50 % de la cotisation d'équilibre du nouveau régime, fixée dans le contrat MGEN-CNP à 75,40 € pour un agent actif. L'adhésion sera obligatoire (après éché-

ance du contrat individuel en cours), mais des dispenses sont prévues : contractuels en CDD couverts individuellement, ayants droit d'un autre contrat collectif ou encore bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire.

Rappelons que le décret n° 2022-633 du 22 avril 2022 avait entraîné pour tous les ministères, suite à un accord interministériel (signé par les organisations syndicales représentatives au niveau de la Fonction publique – le SNALC n'étant pas concerné), des négociations en vue d'améliorer, ministère par ministère, les garanties prévues.

Ainsi deux options, respectivement à 7,23 € et 30,33 € (auxquelles le ministère participera à hauteur de 5 €), sont

proposées, renforçant notamment le dentaire, l'optique ou – point sur lequel le SNALC a insisté –, les médecines additionnelles et de prévention (ostéopathie ou psychologie par exemple). Au vu de ces tarifs, une troisième option serait pertinente et le SNALC regrette que sa proposition en ce sens n'ait pas été retenue.

Le SNALC sera bien sûr attentif à la mise en place de ce nouveau régime et vous informera en temps voulu des avancées concernant le volet prévoyance (adhésion facultative).

1. <https://snalc.fr/info-snalc-protection-sociale-complementaire/>

P. EPS : UNE CATÉGORIE SÉDENTAIRE, SÉRIEUSEMENT ?

Par **France BLANC-GUÉRIN**, secteur national SNALC-EPS et **Laurent BONNIN**, secrétaire national du SNALC chargé de l'EPS

À l'heure où les débats sur les retraites sont relancés, il est bon de rappeler qu'un emploi public de catégorie active selon la CNRACL est un emploi qui présente un risque particulier ou des fatigues exceptionnelles conduisant à une usure prématurée et justifiant un départ anticipé à la retraite.

Selon les classifications, enseigner l'EPS serait un travail sans risque, tranquille, qui n'userait pas particulièrement le corps (ni l'esprit). Pourtant, la [circulaire du 13 juillet 2004](#) traite des « risques particuliers à l'enseignement de l'EPS et au sport scolaire ». Elle insiste sur « les risques liés à la nature des activités et aux conditions de l'enseignement », sur ceux liés aux « déplacements » et au « cas particulier des vestiaires »...

Ainsi, les P. EPS gèrent des risques au quotidien et, par la même occasion, en prennent. Cette gestion permanente de la sécurité demande un niveau de vigilance accrue et entraîne une fatigue considérable. Ajoutons à cela des facteurs de pénibilité tels que le travail

en extérieur avec des températures extrêmes, des gestes répétitifs avec charges (parades, manipulation de matériels lourds) et un environnement bruyant (gymnase, piscine...). Pas étonnant que la fin de carrière soit ponctuée d'arrêts de maladie ! Il existe en effet 3 fois plus d'accidents du travail et maladies professionnelles chez les P. EPS hommes, et 3,5 fois plus chez les femmes, que chez les autres enseignants.

La Cour des comptes s'appuyant sur diverses études rappelle que les enseignants sont les cadres les plus touchés par les risques psychosociaux et les problèmes auditifs, que 20 % des arrêts maladie sont liés à des troubles de la voix et que l'on ne dénombre qu'un médecin

pour 16 000 agents, là où la norme est d'un médecin pour 2 500 salariés.

Par conséquent, le SNALC qui dénonce cette situation depuis des années demande que les P. EPS soient reclassés en catégorie active, en reconnaissance des risques et de la pénibilité de leur métier, allant bien au-delà de la simple « surveillance » propre aux emplois sédentaires.



CONSEIL DE DISCIPLINE : LE SNALC VOTE POUR PROTÉGER LES PERSONNELS ET LES ÉLÈVES

Par **Sébastien VIEILLE**, secrétaire national du SNALC chargé de la pédagogie



Un décret, présenté aujourd'hui au CSE, prévoit la convocation automatique du conseil de discipline en cas de port illégal d'une arme. Ces textes ont suscité de vifs débats. Le SNALC, bien que

conscient des réticences, a choisi de voter en faveur de ce texte.

Pour le SNALC, c'est un signe fort visant à protéger les personnels et les élèves et à exercer un effet dissuasif. Le SNALC fait pleinement confiance aux personnels de direction, aux collègues et à l'ensemble des membres du conseil de discipline pour évaluer chaque situation avec discernement.

Dans sa déclaration liminaire¹, le SNALC a clairement indiqué que cette mesure ne peut être efficace isolément. Nous réclamons des ressources et des

moyens pour les équipes de vie scolaire afin de privilégier la prévention et l'éducation des élèves.

Enfin, le SNALC a averti le Ministère : ces textes ne doivent pas se réduire à une stratégie de communication. La protection des personnels doit avant tout s'appuyer sur un soutien indéfectible de l'institution, notamment par l'octroi systématique de la protection fonctionnelle.

1. https://snalc.fr/wp-content/uploads/20250327_CSE_decla_SNALC.pdf

STRESS EN CLASSE, COMMENT FAIRE FACE ?

Par **Luc PAVAN**, secteur SNALC Conditions de travail et climat scolaire

Pour le SNALC, une des principales difficultés auxquelles les enseignants sont confrontés quotidiennement est le stress en classe. Selon l'OCDE, 48 % des professeurs déclarent souffrir de stress au travail.

Celui-ci est lié à l'organisation du travail, aux évolutions du métier ou encore aux difficultés relationnelles. D'après l'enquête TALIS de 2018, ces facteurs de stress réduisent l'engagement des enseignants. Situation d'autant plus préoccupante que la profession souffre d'une crise d'attractivité. Pour agir face au stress, il est essentiel d'en comprendre les mécanismes.

Selon Hans Selye (1956) le stress correspond à un mécanisme d'adaptation du corps aux diverses situations. L'Organisation mondiale de la santé ajoute qu'il s'agit d'un état d'inquiétude ou de tension mentale causé par une situation difficile : c'est une réponse humaine naturelle. Pour résumer, les ingrédients du stress nous sont analy-

sés par le Centre d'étude sur le stress humain, selon l'acronyme suivant : **C.I.N.É** (perte de **C**ontrôle, **I**mprévisibilité, **N**ouveauté, **É**go menacé).

Le SNALC constate que ces quatre facteurs déclencheurs de stress sont omniprésents en situation de classe et déplore que l'institution n'y apporte pas de réponse. La question de **l'autorité en classe** place en effet régulièrement les enseignants dans **des situations de perte de contrôle** et **l'imprévisibilité** liée aux **modifications récurrentes d'emploi du temps** pour divers projets ou même aux **difficultés matérielles** reste trop fréquente. **Les nouveautés** incessantes tant dans **l'évaluation** que dans **les programmes** aggravent cette situation. Le **manque de soutien** par

la hiérarchie enfin entraîne un risque de **perdre la face (égo) devant** les classes ou lors des interactions avec les parents.

Pour gérer son stress, il n'existe malheureusement pas de recette universelle. Certains se tourneront alors vers la sophrologie, la pratique de l'Aïkido verbal ou encore la méthode **S.T.O.P.**...

Le SNALC encourage tous les personnels à prendre la mesure des facteurs de stress auxquels ils sont soumis et continue à exiger que l'administration prenne ses responsabilités dans la prévention des risques psychosociaux liés à notre profession.



COORDONNÉES DES RESPONSABLES ACADÉMIQUES

AIX – MARSEILLE Mme Dany COURTE	SNALC Sébastien LECOURTIER – Les terrasses de l'Adroit – Bât A N 380 – Rue Reine des Alpes – 04400 BARCELONNETTE aix-marseille@snalc.fr – http://www.snalc.org/ – 06 83 51 36 08 – 06 12 02 25 23 (Secrétaire M. LECOURTIER)
AMIENS M. Philippe TREPAGNE	SNALC 14, rue Edmond Cavillon – 80270 AIRAINES amiens@snalc.fr – https://snalc-amiens.fr/ – 07 50 52 21 55
BESANCON M. Sébastien VIEILLE	SNALC 31, rue de Bavans – 25113 SAINTE-MARIE besancon@snalc.fr – https://snalc-besancon.fr/ – 06 61 91 30 49
BORDEAUX Mme Christiane REYNIER	SNALC 68, rue de Grelot – 47300 VILLENEUVE-SUR-LOT bordeaux@snalc.fr – snalcbordeaux.fr – Christiane REYNIER (Présidente) : 06 37 66 60 63 Jean THIL (Secrétaire) : 07 62 55 48 32 – Mickaël LINSELEE (1 ^{er} degré) : 06 12 23 18 23
CLERMONT-FERRAND M. Olivier TONHAT	SNALC Rue du Vieux Pavé – 03160 BOURBON-LARCHAMBAULT clermont@snalc.fr – 09 84 46 65 29 – 06 75 94 22 16 – https://snalc-clermont.fr/ Jean-Marc FOURNIER, <i>professeur des écoles</i> (Vice-président) – clermont-1d@snalc.fr – 06 31 04 61 15
CORSE M. Pierre-Dominique RAMACCIOTTI	SNALC M. Pierre-Dominique RAMACCIOTTI – 3, rue de Solferino – 20000 AJACCIO 06 11 27 16 35 – corse@snalc.fr – p.ramacciotti@snalc.fr
CRÉTEIL M. Loïc VATIN	SNALC S3 Créteil 4, rue de Trévisse – 75009 PARIS creteil@snalc.fr – https://snalc-creteil.fr/ – 07 82 95 41 42 – 06 22 91 73 27
DIJON M. Maxime REPERT	SNALC Maxime REPERT – 1, rue de la Bouzaize – 21200 BEAUNE dijon@snalc.fr – https://snalc-dijon.fr/ – Maxime REPERT : 06 60 96 07 25 – Arnaud GUEDENET : 06 88 48 26 79
GRENOBLE Mme Anne MUGNIER	SNALC Anne MUGNIER – 71, Chemin de Seylard – 74150 HAUTEVILLE-SUR-FIER grenoble@snalc.fr – www.snalcgrenoble.fr – Anne MUGNIER : 07 50 83 34 92 – Nicolas BERTHIER : 06 59 98 74 56
LA RÉUNION – MAYOTTE M. Guillaume LEFÈVRE	SNALC 375, rue du Maréchal Leclerc – 97400 ST-DENIS DE LA RÉUNION 02 62 21 37 57 – 06 92 61 16 46 – launion-mayotte@snalc.fr – www.snalc-reunion.com
LILLE M. Benoît THEUNIS	SNALC 6, rue de la Métairie – 59270 METEREN lille@snalc.fr – http://snalc.lille.free.fr – 09 79 18 16 33 – 03 20 09 48 46 – 03 28 62 37 78
LIMOGES M. Frédéric BAJOR	SNALC La Mazaudon – 87240 AMBAZAC limoges@snalc.fr – https://snalc-limoges.fr – 06 15 10 76 40 – Entrée dans le métier : 06 13 87 35 23 – 1 ^{er} degré : 06 89 32 68 09
LYON M. Christophe PATERNA	SNALC 61, allée Font Bénite – 42155 SAINT-LÉGER-SUR-ROANNE lyon@snalc.fr – https://snalc-lyon.fr/ – 06 32 06 58 03
MONTPELLIER M. Karim EL OUARDI	SNALC 15, rue des Écoles laïques – 34000 MONTPELLIER montpellier@snalc.fr – snalcmontpellier.fr – 06 43 68 52 29 Jessica BOYER (Vice-présidente) : 06 13 41 18 31 – Philippe SCHMITT (Secrétaire) : 06 46 63 38 06
NANCY – METZ Mme Solange DE JÉSUS	SNALC 3, avenue du XX^e Corps – 54000 NANCY nancy-metz@snalc.fr – https://snalc-nancymetz.fr/ – 06 69 08 89 98 – 06 67 54 63 10
NANTES M. Hervé RÉBY	SNALC 38, rue des Écachoires – 44000 NANTES nantes@snalc.fr – https://snalc-nantes.fr/ – 07 71 60 39 58 – 06 41 23 17 29 – Olivier MOREAU (Secrétaire)
NICE Mme Dany COURTE	SNALC 25, avenue Lamartine – Les princes d'Orange – Bât. B – 06600 ANTIBES nice@snalc.fr – www.snalcnice.fr – 06 83 51 36 08 – Françoise TOMASZYK (Secrétaire) : 04 94 91 81 84
NORMANDIE M. Nicolas RAT-GIRAULT	SNALC 4, Square Jean Monnet – 76240 BONSECOURS normandie@snalc.fr – https://snalc-normandie.fr/ – 06 73 34 09 69 Jean LÉONARDON (Secrétaire académique) : 06 88 68 39 33
ORLÉANS - TOURS M. François TESSIER	SNALC 21 bis, rue George Sand – 18100 VIERZON orleans-tours@snalc.fr – https://snalc-orleanstours.fr/ – 06 47 37 43 12 – 02 38 54 91 26
PARIS M. Krisna MITHALAL	SNALC Académie de Paris 30, rue du Sergent Bauchat – 75012 PARIS paris@snalc.fr – https://snalc-paris.fr/ Krisna MITHALAL (Président) : 06 13 12 09 71 – Fabienne LELOUP (Vice-présidente) : 06 59 96 92 41
POITIERS M. Toufic KAYAL	SNALC 15, rue de la Grenouillère – 86340 NIEUIL L'ESPOIR poitiers@snalc.fr – https://snalc-poitiers.fr/ – 06 75 47 26 35 – 05 49 56 75 65
REIMS Mme Eugénie DE ZUTTER	SNALC 59 D, rue de Bezannes – 51100 REIMS reims@snalc.fr – https://snalc-champagne.fr/ – Ardennes : 06 66 33 42 70 – Aube : 06 10 79 39 88 Haute-Marne : 06 32 93 98 45 – Marne : 06 67 62 91 21
RENNES M. Patrick PEREZ	SNALC 3, rue Monseigneur Lebreton – 22130 PLÉVEN rennes@snalc.fr – www.snalcrennes.org – 07 65 26 17 54
STRASBOURG M. Jean-Pierre GAVRILOVIĆ	SNALC 303, route d'Oberhausbergen – 67200 STRASBOURG strasbourg@snalc.fr – https://snalc-strasbourg.fr/ – 07 81 00 85 69 – 06 41 22 81 23
TOULOUSE M. Pierre VAN OMMESLAEGHE	SNALC 23, avenue du 14^e Régiment d'Infanterie – appt. 72 – 31400 TOULOUSE toulouse@snalc.fr – https://snalctoulouse.com/ – 05 61 13 20 78
VERSAILLES Mme Angélique ADAMIK	SNALC Versailles 24, rue Albert Joly – 78000 VERSAILLES versailles@snalc.fr – http://www.snalc-versailles.fr/ – 01 39 51 82 99
DÉTACHÉS ÉTRANGER OUTRE-MER M. Frédéric CHEULA	SNALC DETOM 4, rue de Trévisse – 75009 PARIS detom@snalc.fr – http://snalc-detom.fr/ – +596 696 77 01 85 (basé en Martinique)

STATUTS DU SNALC, ARTICLE PREMIER :

« Le SNALC est **indépendant et libre de toute attache à une organisation politique, confessionnelle ou idéologique.** »

- Le SNALC est la seule organisation représentative qui ne perçoit aucune subvention d'État.
- Les ressources du SNALC proviennent des seules cotisations de ses adhérents.
- Cela garantit son indépendance, sa liberté de ton, de pensée et d'action.
- Il n'a de compte à rendre qu'à ses adhérents.



Le syndicat qui prend soin
de vous et de l'école

BULLETIN D'ADHÉSION

PAR CHÈQUE

Les paiements par CB,
virement ou prélèvements
mensualisés sont sur snalc.fr

À remplir, si paiement par chèque, et à renvoyer avec votre règlement intégral
(3 chèques max.) à **SNALC – 4, RUE DE TRÉVISE – 75009 PARIS**

Académie actuelle :
Si mutation au mouvement inter, académie obtenue :

ADHÉSION RENOUVELLEMENT

M. Mme

NOM D'USAGE :

Nom de naissance :

PRÉNOM :

Date de naissance :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Tél. fixe :

Portable :

Courriel :

Conjoint adhérent ? M. Mme

Discipline :

CORPS (Certifié, etc.) :

GRADE : Classe normale

Hors-Classe

Classe exceptionnelle

Échelon : Depuis le / /

Stagiaire TZR CPGE

PRAG PRCE STS

DIR. ÉCOLE Sect. Int. DDFPT

INSPE CNED GRETA

Handicap (RQTH) Congé formation

Demi traitement Traitement partiel > 50 %

ÉTABLISSEMENT D'EXERCICE (si Privé s/c, cochez la case) :

Code établissement :

La Quinzaine Universitaire (revue du SNALC) vous sera
adressée par mail. Si vous souhaitez la recevoir sous
forme papier, cochez la case :

Je souhaite rester ou devenir délégué du SNALC dans
mon établissement (S1)

Choisir LE SNALC

REPRÉSENTATIF partout pour **TOUS** les personnels de
l'Éducation nationale : professeurs des écoles et du 2nd degré,
personnels administratifs, sociaux, de santé et d'encadrement,
contractuels, AESH, AED...

**Le SNALC siège au Comité Social d'Administration Ministériel
(CSAM) et vous assiste dans vos recours**, dans tous les rectorats
et DSDEN comme au ministère, quel que soit votre corps.

Dans la rue, sur votre lieu de travail, dans les grands médias comme
dans les petits, le SNALC porte votre parole, fidèlement et sans
langue de bois.

PROFESSIONNEL ET INDÉPENDANT : le SNALC défend les
intérêts matériels et moraux des personnels et ne peut être attaché
à une organisation politique, philosophique, confessionnelle ou
idéologique (Statuts article 1). **Le SNALC ne perçoit aucune
subvention d'État**, contrairement aux six autres organisations
représentatives (snalc.fr/subventions-ou-independance/), ce qui ne
l'empêche pas d'être...

**LE SYNDICAT REPRÉSENTATIF LE MOINS CHER DE
L'ÉDUCATION NATIONALE tous corps confondus** : avec sa
protection juridique Covea GMF incluse, une adhésion inférieure à
100 euros revient, après déduction fiscale, à... 0 euro !

UNE GESTION RIGOUREUSE : le SNALC n'augmente pas ses
tarifs **pour la 14^e année consécutive**. Il se bat chaque jour à tous
les niveaux pour un meilleur traitement des personnels.

DES AVANTAGES EXCLUSIFS : le SNALC **vous offre, incluses
dans l'adhésion**, une assistance juridique et la protection pénale
(violences, harcèlement, diffamation) selon le contrat collectif établi
avec la Covea – GMF (**valeur 35 €**)...

... ainsi que de nombreuses réductions chez ses partenaires
marchands (bouton « Avantages SNALC » sur snalc.fr), et un
dispositif **d'assistance à la mobilité professionnelle et aux
conditions de travail « mobi-Snalc »**.

CONSTRUCTIF : le SNALC propose, en matière de pédagogie et
de gestion des personnels, des projets novateurs pour l'École, le
Collège, le Lycée et l'Université (snalc.fr).

J'accepte en remplissant cette fiche de fournir au SNALC les informations nécessaires
à l'examen de ma carrière, lui demande de me communiquer en retour les informations
auxquelles il a accès et l'autorise à les faire figurer dans ses fichiers, sous réserve des
droits d'accès et de rectification prévus par la loi et sauf demande contraire de ma part.
La cotisation au SNALC est annuelle : elle est due dans son intégralité (Statuts article 3).

Je joins un règlement d'un montant
total de : (voir au verso) par chèque
à l'ordre du SNALC.

€

DATE ET SIGNATURE (indispensables) :

MERCI de votre confiance

14 ANS SANS AUGMENTATION
DES COTISATIONS



PROFESSEURS AGRÉGÉS PROFESSEURS DE CHAIRE SUPÉRIEURE	Agrégés Éch 2-3	Agrégés Éch 4-5	Agrégés Éch 6 à 11	Chaires sup. Agrégés HCL/ Classe Exc.
TARIFS PLEINS	110 €	160 €	210 €	265 €
Traitement partiel > 50 % ou Congé formation	88 €	128 €	168 €	212 €
Demi-traitement ou RQTH (ou les deux)	66 €	96 €	126 €	159 €
CONJOINT adhérent*	82 €	120 €	157 €	198 €

PROFESSEURS CERTIFIÉS	Éch 2-3	Éch 4-5	Éch 6 à 11	HCL et CL. EXC.
TARIFS PLEINS	100 €	130 €	180 €	245 €
Traitement partiel > 50 % ou Congé formation	80 €	104 €	144 €	196 €
Demi-traitement ou RQTH (ou les deux)	60 €	78 €	108 €	147 €
CONJOINT adhérent*	75 €	97 €	135 €	183 €

PROFESSEURS DES ÉCOLES, PLP, PROF. EPS, CPE, et aussi...	Tous échelons et grades
SAENES, Psy EN, Infirmières, Assistantes sociales, Médecins, ITRF, Attachés, Personnels de direction, Inspecteurs, Bibliothécaires, Universitaires (P.U, M.C, ATER, Doctorants etc.), PTP (J&S), PEGC	TARIF PLEIN 90 € (Outre-Mer 125 €)
Traitement partiel > 50 % ou Congé formation	72 € (Outre-Mer 107 €)
Demi-traitement ou RQTH (ou les deux)	54 € (Outre-Mer 89 €)
CONJOINT adhérent*	67 € (Outre-Mer 102 €)

✦ **STAGIAIRES ÉCHELON 1** (uniquement échelon 1) : **60 €** (si conjoint adhérent : 45 €)

✦ **CONTRACTUELS** enseignants, Maîtres auxiliaires, ADJAENES, ATRF, Contrats locaux : **60 €**
Traitement partiel > 50 % : 48 € / Demi-traitement ou RQTH (ou les deux) : 36 € / Conjoint adhérent : 45 €

✦ **AESH**, Assistants d'éducation, Contractuels ATSS, Agents : **30 €** (tarif unique, adhésion à vie)

TARIFS SPÉCIAUX
Disponibilité ou Congé parental : 30 € (Tous corps)
RETRAITÉS certifiés, agrégés et chaires sup : 125 € (si conjoint adhérent 93 €)
RETRAITÉS autres corps : 90 € (si conjoint adhérent 67 €)

*Si votre CONJOINT est adhérent ET votre salaire est réduit : vous réglez le tarif RQTH

Au SNALC une adhésion à 180 € revient à 26 €
(61 € après impôts moins 35 € de protection Covea GMF)

Ainsi, au SNALC, toute adhésion inférieure à 100 € revient en réalité à ... 0 € !